

**Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 14 octobre 2020**

Le quatorze octobre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le 08 octobre 2020, à la salle des fêtes salle « Gargantua » de L'Ile-Bouchard sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BOISQUILLON Christine	CCTVV	T	Communauté de communes Touraine Val de Vienne – (CCTVV)
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
CARACOTTE Geoffrey	CCTVV	S	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
DOREAU Philippe	CCTVV	T	
GAUDENCE Francis	CCTVV	T	
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T	
GOUBEAU Christian	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
ROY Jean-Jacques	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	S	
THOMAS Jean-Jacques	CCTVV	T	
TOUVET Xavier	CCTVV	S	
TRANCHANT David	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	T	
REZEAU Régine	CCLST	T	Communauté de communes Loches Sud Touraine (CCLST)
DOUET Michel	CCLST	S	
DURAND Pierre	CCPL	T	Communauté de communes du Pays Loudunais – (CCPL)
MIGNON Frédéric	CCPL	T	
SAVATON Régis	CCPL	T	
PIMBERT Patrice	CCPL	S	
ORVAIN Marie-Agnès	CCPL	T	

MEMBRES NON VOTANTS

GRAND Victoria	Agent du syndicat
LAISEMENT Delphine	Agent du syndicat
LEPROULT Jonathan	Agent du syndicat
MÉCHIN Marylou	Agent du syndicat

Secrétaire de séance : REZEAU Régine

Le public est composé d'environ 3 personnes y compris Elodie PICARD (agent de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC)).

Monsieur DE LA PORTE DU THEIL Loïc (élu de la commune de Parçay-sur-Vienne) s'est présenté comme suppléant pour la communauté de commune Touraine Val de Vienne. Nous lui informons que la liste qui nous a été transmise par la CCTVV ne fait pas apparaître son nom.

1. Présentation de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne - SAGE Vienne tourangelle

Romane PERREAUD, chargée de mission en eau et milieux aquatiques à l'EPTB Vienne (Etablissement Public Territorial de Bassin) intervient afin de s'expliquer sur ce sujet. Un diaporama est présenté. Aussi, elle explique que les communes sont actuellement consultées sur le sujet du périmètre du projet et qu'elles ont jusqu'au mois de novembre pour répondre, passé ce délai si aucune réponse n'a été faite cela sera validé positivement. Un courrier à aussi été envoyé aux directions départementales des territoires de l'Indre et Loire, de la Vienne et du Maine-et-Loire.

Plusieurs questions et interrogations se posent.

Marie-Agnès ORVAIN demande si l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vienne comporte plusieurs SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il est répondu positivement. Elle souhaite savoir quel est son financement ; ce sont les adhérents ainsi que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Régine REZEAU s'interroge sur la contribution des collectivités ; il est répondu que pour le moment les montants ne sont pas encore déterminés.

Monsieur le Président demande à Romane PERREAUD l'autorisation de déposer son diaporama sur le site internet du Syndicat. Elle répond positivement.

2. Les Missions du syndicat

Monsieur le Président présente un diaporama sur les missions et les compétences du syndicat.

François DE LAFORCADE se questionne sur le financement et la répartition des missions du syndicat de la manse étendu. Jonathan LEPROULT, technicien de rivières, lui explique que les techniciens de rivières du syndicat ont pour missions de conseiller techniquement sur la gestion et conservation des milieux aquatiques. Ils travaillent souvent auprès d'élus locaux, territoriaux et riverains et les assistent dans la mise en œuvre de politiques de gestion de rivières, milieux aquatiques, bassins versants.

Il explique aussi que chaque année une participation des communautés de communes est versée et qu'une partie des travaux effectués sur des parcelles privées est facturée aux riverains.

Monsieur le Président informe que le diaporama sera diffusé via notre site internet.

3. Approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et constitue le procès-verbal de la séance.

4. Election d'un quatrième Vice-Président

Dél.2020.10.14/01

Monsieur le Président explique qu'afin de représenter la partie Sud du territoire dans le département de la Vienne, considérant que le bureau est actuellement composé du Président, des vice-présidents et d'un délégué Frédéric MIGNON (délibération du conseil du 17 septembre 2020), il est proposé de transformer l'essai en proposant un quatrième poste de vice-président. Dans le point suivant, pour ne pas impacter le budget du Syndicat, il sera proposé de ventiler les indemnités des postes pour une enveloppe globale maintenue.

Des missions seront attribuées à chaque vice-président. Monsieur Le Président aura en charge le fonctionnement global du Syndicat, et plus particulièrement les finances et les relations avec les partenaires et institutions. Marie-Rose BROTIER aura en charge le volet communication (Internet, presse, bulletins, affiches...). Régine REZEAU aura en charge les relations avec le milieu agricole. Frédéric MIGNON aura en charge la cohésion territoriale et les relations avec les élus et plus particulièrement les liens avec la communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, puis Jacques DESMÉ aura en charge les volets animations pédagogiques, scolaires, sécheresses et inondations. Frédéric MIGNON viendra en aide à Jacques DESMÉ selon les possibilités (temps notamment). En plus de ses prérogatives, chacun aura son secteur géographique de prédilection, selon les communautés de communes correspondantes ainsi que les cours d'eau et bassins versants associés.

Il est donc proposé de désigner un quatrième vice-président. Nicolas GERMANEAU et David TRANCHANT sont désignés assesseurs
Monsieur Frédéric MIGNON se présente (élu Communauté de communes du Pays Loudunais).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après en avoir délibéré,

- **LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à la majorité absolue d'élire Monsieur Frédéric MIGNON 4^{ème} vice-président pour le Syndicat de la Manse étendu.**

5. Indemnités Président et Vice-Présidents

Dél.2020.10.14/02

Monsieur le Président explique qu'en raison des élections du nouveau Président et des Vice-présidents effectuées en conseil syndical du 17 septembre 2020, il convient de délibérer sur leurs indemnités.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget syndical.

CONSIDERANT que les indemnités de fonctions des élus sont revalorisées au 01 janvier 2017 suite au relèvement de la valeur du point d'indice de rémunération des personnels de la fonction publique et au nouvel indice terminal brut.

Après en avoir délibéré,

- **LE COMITE SYNDICAL, les membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité de fixer le montant des indemnités élus pour l'exercice effectif comme suit avec effet rétroactif au 01 octobre 2020 :**
 - **Président à 11.75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,**
 - **Vice-Président à 4.41% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,**

- **2^{ème} Vice-Président à 4.41% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,**
- **3^{ème} Vice-Président à 4.41% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,**
- **4^{ème} Vice-Président à 4.41% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**

6. Prochain bulletin du syndicat de la Manse étendu (2021)

Jonathan LEPROULT explique que le prochain bulletin « Bassin de la Vienne tourangelle » est en phase de rédaction. Les sujets évoqués seront proches de ceux de l'an passé. Cependant, les informations seront actualisées (les deux contrats territoriaux, les travaux réalisés et à venir, le volet agricole, les animations passées et à venir). Par ailleurs, certains thèmes seront nouveaux : la température des cours d'eau et les assainissements individuels et collectifs. Aussi, afin d'éviter le doublon au sujet des animations (voir bulletin précédent), le programme sera intégré au bulletin.

Le planning prévu est le suivant :

- Octobre : rédaction des textes
- Début novembre : mise en forme du bulletin (tous les textes sont récupérés)
- Fin novembre : finalisation du bulletin, envoi aux élus pour avis et impression
- Au plus tard le 15 décembre : distribution aux communes

Comme les années passées, les exemplaires seront distribués par les communes, sous trois mois de préférence, à leur convenance (distribution dans un même temps que les bulletins municipaux, par la Poste, une entreprise privée ou en distribution manuelle).

L'outil papier permet de toucher le plus grand nombre, pour un coût total d'environ 7 500 € TTC. Le « reste à charge » pour le Syndicat est d'environ 1 500 € (soit environ 35 centimes par exemplaire). Les membres approuvent l'impression sur du papier recyclé.

Ce bulletin est un des outils de communication les plus appréciés des habitants.

En parallèle, le document informatique sera envoyé aux communes et communautés pour une diffusion dématérialisée (sites Internet, facebook ...).

7. Travaux de plantations d'arbres et d'arbustes - tranche 2020 - désignation de l'entreprise

Monsieur le Président explique qu'il était prévu dans le contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon (tranche 2020) la plantation de végétation arbustive et/ou arborée sur 2 880 mètres linéaires. Les techniciens ont recensé la possibilité de planter sur plus de 4 000 mètres. Aucun marché en cours au Syndicat n'existe pour ce type de prestation. Une consultation a été lancée auprès d'entreprises susceptibles d'être intéressées et dans les meilleurs délais (le millier de plants prévu doit être mis en place d'ici fin février maximum). Un mail détaillé a été adressé le lundi 5 octobre à une douzaine d'entreprises. Les réponses chiffrées étaient exigées pour le mercredi 14 octobre à midi.

Monsieur le Président informe que bien que non obligatoire, la commission d'appels d'offres s'est réunie juste avant le conseil syndical pour faire une sélection. La conclusion de la CAO est de répartir

le travail entre les deux structures les plus compétitives (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE) et H2P Jardins). Il est proposé de scinder les travaux par site afin de répartir les prestations entre les deux structures.

8. Demande de subvention pour les postes 2021

Dél.2020.10.14/03

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Régional Centre-Val de Loire accompagnent financièrement les postes de techniciens de rivières, secrétaire et service civique.

Les taux actuels sont de 60 % (AELB) et 20 % (Région) auquel il faut ajouter un forfait de fonctionnement.

La somme des recettes attendue par l'ensemble de ces subventions s'établit à 127 000 € sur une base prévisionnelle de dépenses maximum de 164 500 €.

Après en avoir délibéré,

- **LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour le poste de secrétaire et le service civique pour l'année 2021.**

Après en avoir délibéré,

- **LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil régional Centre-Val de Loire, pour les postes de techniciens de rivières pour l'année 2021.**

9. Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

La carte ci-après montre l'importance de la CAGC.



Une rencontre est prévue entre les élus des deux structures.

10. Signature - convention Chancellerie des universités de Paris - Parc de Richelieu

Dél.2020.10.14/04

Marylou MÉCHIN, technicienne de rivières au syndicat explique que dans le cadre de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des affluents rive gauche de la Vienne, la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire a demandé des compléments. Parmi ceux-ci, les travaux sur le site du Parc de Richelieu, doivent faire l'objet d'une convention. Les travaux sont prévus entre 2024 et 2026, après une étude entre 2021 et 2023. Les travaux consistent à restaurer les prairies humides situées de part et d'autre du lit du Mâble sur une surface d'environ 5,6 ha par dessouchage, broyage et export de la matière ; aussi, à créer une zone d'expansion des crues par reconnexion ponctuelle des deux « bras » du Mâble.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser monsieur le Président de signer la présente convention, ainsi que tous les documents y afférents.**

11. Informations et questions diverses

- Monsieur le Président fait un point sur l'autorisation de diffuser entre tous les élus les contacts afin d'être opérationnel lors des contacts des suppléants. Un mail sera envoyé dans ce sens et les élus défavorables devront se manifester dans les huit jours suivants le mail.
- Point sur la ligne de trésorerie : Victoria GRAND, secrétaire du syndicat, explique qu'une ligne de trésorerie est ouverte au sein du syndicat jusqu'à la fin de l'année pour un montant de 70 000 €. Elle sera remboursée une fois les entreprises payées. (Début d'années 2021).
- Point sur les travaux et animations en cours
- Formation « restauration des rivières » à destination des élus proposée par l'EPTB de la Vienne (<http://www.eptb-vienne.fr/Restauration-des-rivieres.html>) : L'idée de la formation des élus sur le sujet de la compétence rivière semble intéressée, à l'instar de ce qui a déjà été effectué il y a quelques années. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire (CPIE) pourrait être le partenaire clé sur cette opération (année 2021).
- Point sur les stagiaires printemps/été 2021.
- Date et lieu prochain du conseil syndical : 17 décembre à 18h30, du côté du bassin de la Veude.
- David TRANCHANT (élu à la commune de Panzoult) souhaite savoir où cela en est concernant la dégradation d'un chemin communal dans le cadre de travaux sur la commune de Panzoult : Delphine LAISEMENT, technicienne de rivières indique que l'organisation d'une réunion en présence de Monsieur le maire sera prévue prochainement.

La séance est levée à 20h20